



Chapelles

Sophie Bellet est décédée en 1883. La loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 a fait disparaître les fabriques et confié leurs biens aux bureaux de bienfaisance des communes. La commune de Delettes a-t-elle eu connaissance de ces terrains pour l'entretien de la chapelle ?

Aujourd'hui Notre-Dame des Affligés se trouve sur un terrain appartenant à M. Hilmoine qui habite la maison voisine héritée de ses parents.

Le 12 juillet 2007, Henri Marle, conseiller technique de l'Ararco, visitait la chapelle pour en faire le descriptif intérieur et extérieur, constater les désordres et suggérer les travaux de restauration à réaliser. La commune a bâché l'édifice pour une protection première.

Il n'y a plus de mystère autour de Notre-Dame des Affligés. Le décret de 1872 a rompu le silence qui l'entourait. Il reste une chapelle à restaurer et à entretenir dans le patrimoine de la commune de Delettes

